



MENTHON-SAINT-BERNARD

CR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.06.2025

Conseillers en exercice : 19

Objet : CR du Conseil Municipal du **10 juin 2025**

Antoine de MENTHON, Maire

Présent

Jérôme GRETZ, 1^{ère} adjoint

Présent

Anne HUDAULT, 2^{ème} adjointe

Présente

Patrice COUTIER, 3^{ème} adjoint

Pouvoir à P. Berger

Morgane BAUMGARTNER, 4^{ème} adjointe

Présente

Michel FORESTIER, 5^{ème} adjoint

Pouvoir à M. Baumgartner

Guy ARRAGAIN, conseiller délégué

Présent

Dominique BRIONE-BULAND

Excusée

Robert (Bob) PERILLAT

Excusé

Patrick BERGER

Présent

Yves MICHEL

Présent

Martine PARIS

Excusée

Laurence MICHEL

Excusée

Corinne PHEULPIN

Présente

Odile VEYRAT de LACHENAL

Pouvoir à G. Arragain

Simona CHANAL

Excusée

Laura AMEDEO

Présente

Ludovic FAVRE

Pouvoir à A. de Menthon

Guillaume MAUREL

Excusé

Secrétaire de séance : Anne HUDAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Ordre du jour :

- 1-Lecture et approbation du PV de la séance du 12 mai 2025
- 2-Projet d'arrêté préfectoral des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3-PLUI-HMB, observations à déposer à l'enquête publique
- 4-Versement des indemnités des régisseurs
- 5-Subventions aux associations périscolaires 629858

1-Constata d'absence de quorum

-**Conformément** à l'article L 2121-17 CGCT précisant que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

-**Vu** l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 20h00, la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2025 n'a pu se tenir, soit :

9 membres présents sur les 19 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 20h15.